

EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE



Différent.es professionnel.les sont présent.es auprès de vous :

8 éducateurs et éducatrices,

1 maîtresse de maison,

2 surveillants de nuit,

Une psychologue de service peut vous recevoir et/ou vos parents à votre demande. Il est en lien si nécessaire avec les différents acteurs de soins.

Le responsable de service veille au bon déroulement de votre accompagnement.

Deux éducateurs ou éducatrices assurent votre accompagnement, en double référence. Ils sont, pour vous et vos parents, vos interlocuteurs.

Ils se mettent en lien avec les **partenaires** qui vous entourent (école, santé, etc.) et participent à différentes rencontres importantes dans votre projet d'accompagnement.



Le Pavillon

13, Rue Armand Rébillon
35000 Rennes



MECS

7jours/7 - 24h/24h



02 99 59 30 21
06 78 20 78 77



pavillon.tremenadenn@arass.fr

PAD

Horaires PAD :
permanence éducative de **14h à 18h**
(si urgence, appeler la MECS)



02 30 96 19 78



padpavillon.tremenadenn@arass.fr



<https://www.arass.fr>



MAISON DU PAVILLON TREMENADENN



Dans la période singulière que vous traversez, nous vous proposons l'appui d'une aide éducative pour être à vos côtés, pour vous permettre de préparer, de construire et vivre vos projets, développer vos potentialités et prendre soin de vous.

La maison du Pavillon est un service de l'établissement **Tremenadenn**, signifiant "le passage" en Breton.

Etablissement de l'**ARASS** (Association pour la Réalisation d'Actions Sociales Spécialisées)





QUI SOMMES NOUS ?



Notre accueil et accompagnement sur le collectif

VOTRE ACCUEIL AU PAD DU PAVILLON

Le Pavillon est un service éducatif disposant d'une modalité d'accompagnement :

- MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social) pour 8 enfants âgés de 3 à 13 ans hébergés sur le site en collectif
- PAD (Placement à Domicile) pour 12 enfants hébergés dans leur famille.

Notre accueil au Pavillon

Suite à l'orientation par la plateforme du Département vers notre service et la validation par la directrice de l'établissement Tremnadenn :

Nous vous proposons un **premier rendez-vous d'admission** avec vos responsables légaux en présence d'un de vos éducateurs référents, du psychologue, du responsable de service et de l'éducateur référent du CDAS.

Nous vous présentons **la pédagogie et le fonctionnement** du Pavillon, répondons à vos questions, et remplissons / signons le DIPC (Document Individuel de Prise en Charge).

Cette rencontre est importante, elle permet d'établir avec vous un projet d'accompagnement (le cadre de votre placement, vos besoins, aspirations, etc.).

Dans un délai de 2 mois, l'équipe de professionnel.les qui vous accompagne élaborera avec vous et vos représentants légaux un **PAP ((Projet d'Accompagnement Personnalisé)**, dans lequel nous fixerons les moyens pour atteindre les objectifs de votre accompagnement.

HEBERGEMENT

Vous serez accueilli.e et accompagné.e sur un collectif **de 8 enfants** et hébergé.e dans une **chambre individuelle**.

Vous pourrez personnaliser votre chambre en y apportant des objets, de la décoration...

ACCOMPAGNEMENT COLLECTIF

La vie du groupe est organisée et régie par des **règles de fonctionnement** (heures de lever, coucher, repas, sorties, etc.), la **participation aux tâches collectives quotidiennes et à l'entretien des espaces de vie collectifs et individuels**.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Le foyer veille à garantir **le maintien des relations avec votre famille**. Les rencontres avec vos parents doivent permettre de s'appuyer sur leurs compétences et de travailler la place de chacun dans le cadre du placement.

Tout au long de votre prise en charge, les professionnel.les du Pavillon sont amené.es à **rencontrer les différents partenaires** qui vous accompagnent et participent à différentes rencontres.

ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL



Vous bénéficiez d'un **accompagnement éducatif individualisé** dans votre vie quotidienne (aide, conseil, écoute).

Vous êtes **rencontré.e et/ou contacté.e plusieurs fois par semaine** avec ou sans vos parents à votre domicile et/ou à l'extérieur.

REPLI ET REPIT

Les temps de repli répondent en urgence à la nécessité de protection, soit pour dépasser une situation de crise, soit parce qu'une mise en danger avérée a été évaluée.

Ils vous garantissent **une mise à distance** parents-enfants sur une période déterminée. Notre rôle sera de vous accompagner afin que vous puissiez vous exprimer sur les difficultés rencontrées dans le quotidien.

Les temps de répit sont préparés en amont dans l'objectif de travailler une séparation entre parents-enfants sur un temps défini pour diverses raisons (besoin de « souffler » du domicile, hospitalisation, etc.).

Une astreinte éducative dédiée mobilisable (nuit et week-end) si votre situation familiale est fragile.

En cas d'urgence, une réponse est apportée par des professionnel.les sur la MECS avec une permanence éducative 24h/24 et 7j/7